

Article 21 du Règlement

Au cours des années 60, les Canadiens et les Américains ont négocié un accord sur l'industrie automobile qui nous a été profitable. Il n'y a aucune raison de croire qu'il nous est aujourd'hui impossible de négocier un accord commercial qui nous serait mutuellement bénéfique.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES CONSÉQUENCES ÉVENTUELLES DU PROJET DE
CONSTRUCTION D'UNE USINE DE PRODUITS CHIMIQUES À LONE
BUTTE (C.-B.)

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, j'ai reçu de nombreuses lettres de gens qui s'inquiètent des projets de Bradbury Industries, qui veut construire une usine à Lone Butte, en Colombie-Britannique, pour produire du pentachlorophénol (PCP) et du tétrachlorophénol. Ces deux produits contiennent des dioxines et l'usine de Bradbury pourrait poser de graves dangers pour la population locale et ceux qui utiliseront les produits chimiques que Bradbury envisage de fabriquer.

● (1410)

La Suède a interdit l'emploi de ces produits chimiques et l'agence de protection de l'environnement des États-Unis interdira sans doute prochainement l'utilisation du PCP. Si l'on en juge par les expériences passées, c'est sans doute seulement alors, et encore à regrets probablement, que le Canada suivra.

Pourquoi attendre, monsieur le Président? Le ministre de l'Environnement (M. McMillan) aime bien parler des dangers de vivre dans une société envahie par les produits chimiques et il a promis des mesures législatives rigoureuses. Si le gouvernement veut sérieusement contrôler les produits chimiques toxiques, il devrait faire preuve d'initiative dans ce domaine et interdire le PCP et les autres chlorophénols qui risquent d'être dangereux pour l'homme. Ce faisant, il supprimerait la raison d'être de l'usine de Bradbury.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—
L'IMPORTANCE POUR LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, l'économie canadienne et celle de la Colombie-Britannique dépendent beaucoup d'une commercialisation concurrentielle et agressive des biens et des services sur le marché international. En Colombie-Britannique, les exportations représentent 34 p. 100 du produit intérieur brut et près de la moitié sont destinées aux États-Unis.

Notre gouvernement s'est engagé à trouver et à conserver des marchés pour le charbon, le bois d'oeuvre, le poisson, les minéraux, les produits manufacturés et les services de la Colombie-Britannique. Malheureusement, cet engagement n'a pas été pris par les libéraux et leur chef, le député de Vancouver Quadra (M. Turner), refuse de reconnaître l'esprit d'entreprise de la Colombie-Britannique et sa détermination à soutenir la concurrence sur le marché libre. Au moins, nous connaissons maintenant la position des libéraux à propos d'un

nouvel accord commercial avec les États-Unis—they tournent le dos à la frontière et se cachent la tête dans le sable comme les autruches.

Les habitants de la Colombie-Britannique croient qu'en tant que Canadiens, nous pouvons nous mesurer à armes égales avec ce qu'il y a de mieux dans le monde. Nous n'avons pas peur, nous sommes forts. Il suffit de penser à Expo 86 pour se rendre compte que nous pouvons faire face...

M. le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Les 60 secondes sont écoulées.

Des voix: Bravo!

* * *

LES LANGUES OFFICIELLES

LES POURSUITES INTENTÉES CONTRE DES COMMERÇANTS POUR
AVOIR UTILISÉ L'UNE DES LANGUES OFFICIELLES AU QUÉBEC

M. Dave Nickerson (Western Arctic): S'il vous arrive de déambuler sur la rue Rideau ici même à Ottawa, monsieur le Président, vous constaterez que les enseignes à la devanture des magasins sont rédigées non seulement en anglais et en français, mais aussi en chinois, en italien, et en d'autres langues. Vous pourriez constater le même phénomène dans la plupart des autres villes du Canada et partout dans le monde libre. Seuls les régimes répressifs cherchent à priver les petits commerçants du droit d'avoir des enseignes dans la langue de leur choix.

Voilà pourquoi ceux d'entre nous qui sont le moins épris de liberté et de justice ne peuvent rester passifs alors que le gouvernement libéral du Québec harcèle et poursuit en justice les propriétaires de magasins et leur inflige des amendes pour l'unique raison qu'ils choisissent de se faire de la publicité dans l'une des langues officielles du Canada plutôt que dans l'autre.

* * *

[Français]

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

LE PROJET DE LOI C-116—LES CRÉDITS ACQUIS AU COURS DU
MARIAGE

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, je tiens à manifester mon inquiétude au sujet d'un aspect particulier du projet de loi C-116 apportant des modifications au Régime de pensions du Canada.

On sait que ce domaine est l'objet d'une juridiction partagée entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Depuis quelques mois, il y a eu des discussions importantes entre les 11 gouvernements et on en est venu à la conclusion suivante, savoir, qu'au divorce les crédits de pensions du Régime de pensions du Canada acquis au cours du mariage seraient automatiquement partagés entre les conjoints, lorsque des couples mariés se séparent ou que des conjoints des concubins se quittent.

Monsieur le Président, ces mesures sur lesquelles se sont entendus les provinces et le gouvernement fédéral sont très importantes et malheureusement ne se retrouvent pas dans le projet de loi C-116. Je me demande qui mène au ministère de